

2024 10 07

Envoyé en préfecture le 04/11/2024

Reçu en préfecture le 04/11/2024

Publié le

ID : 025-212505325-20241022-202410071-DE

Berger
Levrault



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAÔNE 25660

Séance du 22 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-deux octobre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guy DEVAUX, sous la présidence de M. Benoit VUILLEMIN, Maire.

Présents : Marion BELLEVILLE, Lylian CALVAT, Nathalie CASTILLON, Jérôme CUCHE, Daniel FABREGUES, Marlène BAUD GABLE, Karine GOMES, Fanny GROSGURRIN, Emilio JUAREZ, Marc LECAILLE, Jean-Baptiste MALIVERNAY (arrivée à 18h50), Cyril MARECHAL, Christian MOREL, Charles-Emmanuel PELLETIER, Nadine SAUVONNET, Violette SEGARD, Benoit VUILLEMIN

Excusés : Delphine RAHON-SIMON donnant pouvoir à Christian MOREL

Absents : Claude GAULARD, Franck NICOLAS, Margaux PRAOM, Philippe RIGAL

Lylian CALVAT a été désigné Secrétaire de séance.

Vu l'article L. 1612-11 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Vu les délibérations n°2024 03 12 et 2024 03 13 du conseil municipal en date du 26/03/2024 approuvant le budget primitif et les budgets annexes,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 10/10/ 2024,

RAPPORT POUR INFORMATION :

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits au budget annexe Forêt

Il convient notamment de prendre en compte les dépenses et les recettes, ainsi que les mouvements d'ordres suivantes :

SECTION FONCTIONNEMENT

COMPTE	DESIGNATION	BUDGET VOTE	DM1	MONTANT APRES DM1
DEPENSE – CHAPITRE 11				
Compte 62878	Remboursement de frais à des tiers	25 000€	+30 000€	55 000€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 18 voix POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

DÉCIDE

- D'APPROUVER/DE NE PAS APPROUVER la modification du budget forêt
- D'AUTORISER/DE NE PAS AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document y afférent.

Ainsi délibéré aux mêmes jour, mois et année que susmentionnés.

Fait à Saône, le 22/10/2024

Le Maire de Saône,
Benoit VALLEMIN

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

*Délibération transmise à : préfecture du Doubs
Trésorerie de Besançon*